

# EXTRAIT

*du procès-verbal du Conseil communal de Renens*

Séance du 22 juin 2017

Présidence de Monsieur Silvio Torriani

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 9-2017 de la Municipalité du 20 mars 2017,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.- TTC pour le changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine financier, sous le compte N° 9123.18 - Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" à Ondallaz de l'école à la montagne de Renens.

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2017

Le Président:



Silvio Torriani



La Secrétaire:



Yvette Charlet